

PROFESSEUR.E JE SUIS DES ÉCOLES

PARCE QUE MON MÉTIER EST ESSENTIEL.

Vous êtes enseignant e dans le privé sous contrat ? Votre métier est essentiel, il est au cœur de la réussite des élèves et de la cohésion sociale

Pourtant, votre métier est de plus en plus fragilisé par des conditions de travail dégradées et un manque criant de reconnaissance.

Pouvoir réellement enseigner avec des effectifs allégés, voir l'ensemble des tâches assumées reconnues et indemnisées, bénéficier d'une considération à la hauteur de votre engagement quotidien : ces demandes ne sont ni excessives ni accessoires.

Elles sont simplement légitimes.

Parce que reconnaître les professeur·e·s des écoles, c'est investir dans l'avenir de l'École et de la société tout entière. Nous portons une conviction forte : une autre politique éducative est possible, plus respectueuse des personnels et véritablement ambitieuse pour la réussite de tous les élèves.

C'est dans ce sens que les élues et élus de la Fep-CFDT au CCMMEP agissent pour redonner de l'attractivité à votre métier, défendre des conditions de travail dignes, obtenir une reconnaissance professionnelle effective et garantir des perspectives claires tout au long de votre carrière.

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.



Des avancées salariales

- Augmentation de l'ISAE portée à 2 550 € brut/an.
- Augmentation de la prime d'attractivité.
- Accès plus rapide à l'échelle hors-classe en moyenne un an plus tôt.
- Création du 7^{ème} échelon hors-classe.
- Vivier unique pour la classe exceptionnelle.



Des avancées pour la carrière

- Changement d'échelle de rémunération (passerelle 1^{er} et 2nd degrés).
- Mise en place d'un nouveau cadre de gestion des Maîtres Délégués, avec un alignement des droits entre public et privé.
- Vigilance accrue pour l'accès à la formation continue.
- Accès au concours interne de Conseiller Principal d'Education.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT !

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.



L'amélioration de vos conditions de travail :

- Reconnaissance du travail invisible et du temps consacré à la préparation, aux corrections, aux réunions d'équipe et relations avec les familles au-delà des 108h.
- Allégement des effectifs par classe.
- Moyens humains supplémentaires.
- Prise en compte de la santé au travail.
- Respect du temps de travail et de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.
- Liberté pédagogique en tant que professionnel de l'éducation.
- Des moyens à la hauteur pour l'inclusion : moyens humains et matériels renforcés, formation spécifique et continue.



Une revalorisation salariale et des mesures pour l'attractivité du métier

- Augmentation régulière des salaires pendant toute la carrière
- Revalorisation indiciaire, et non uniquement indemnitaire.
- ·Revalorisation de l'ISAE.
- Percevoir une ISAE part modulable comme pour le second degré pour la fonction de professeur principal déjà assumée.



Une carrière pour évoluer et permettre de véritables perspectives professionnelles

- Des parcours professionnels diversifiés et une mobilité choisie.
- La valorisation de l'expérience acquise tout au long de la carrière.
- L'accès facilité à d'autres concours internes de la fonction publique (concours perdre et d'inspecteur).



**JESSICA
BERTRAND**

ÉLUE CCMMEP
Professeure des écoles
ACADEMIE DE LA RÉUNION

**DAMIEN
GILLOT**

CERTIFIÉ
Professeur au collège
ACADEMIE DE DIJON

**VALÉRIE
GINET**

ÉLUE CCMMEP, AGRÉGÉE
Professeure en lycée
ACADEMIE DE PARIS

**NADIA
CLAËS-BECK**

ÉLUE CCMMEP
Professeure en lycée Pro
ACADEMIE DE LILLE